



Québec (QC)

Population : 8 263 600

Nombre d'écoles (M-12) : 3 102

Nombre d'élèves en M-12 : 1 003 322

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 5+

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12 : ~50 000

Gouvernance et réglementation

Au Québec, la loi sur l'instruction publique ne fait aucune référence à l'éducation à distance et depuis 1995, les commissions scolaires assument la responsabilité des politiques et règlements afférant à l'éducation à distance. En fait, la loi sur l'instruction publique empêche tout apprentissage formel à temps plein en ligne et relègue du même coup les concepteurs des programmes d'apprentissage en ligne au rang de simples fournisseurs de services collaborant avec les établissements scolaires. En 2017, le projet de loi 144, un amendement à la Loi sur l'instruction publique a permis au ministre d'autoriser des projets pilotes qui permettraient aux élèves, inscrits à une commission scolaire ou scolarisés à la maison, de s'inscrire aux cours en ligne offerts par une commission scolaire reconnue. Cependant, les élèves scolarisés à la maison doivent toujours passer leurs derniers examens de fin d'année dans une commission scolaire. Ces projets pilotes pourraient durer jusqu'à cinq ans en vertu de la modification, et le ministre doit publier une évaluation du projet pilote à tous les deux ans ainsi qu'une évaluation sommative à la fin du projet pilote.

Certains de ces changements sont le résultat du *Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur*, qui a été lancé en 2018. Le plan est guidé par la vision « d'une intégration efficace et d'une exploitation optimale du numérique au service de la réussite de toutes les personnes, qui leur permettent de développer et de maintenir leurs compétences tout au long de leur vie » (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2018, p. 9). Le plan comporte trois orientations qui sont :

1. de soutenir le développement des compétences numériques des jeunes et des adultes;
2. d'exploiter le numérique comme vecteur de valeur ajoutée dans les pratiques d'enseignement et d'apprentissage;
3. de créer un environnement propice au développement du numérique dans l'ensemble du système éducatif. (p. 1)

Le troisième objectif de la deuxième orientation stipule; « Favoriser le développement de l'offre de formation à distance en fonction des besoins des différents ordres d'enseignement » (p. 46). C'est cet objectif qui a repoussé l'adoption du projet de loi 144 et a mis l'accent sur les services et produits de RÉCIT soit le réseau axé sur le développement des compétences des élèves par l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Les écoles privées sont assujetties à une réglementation différente: la Loi sur l'enseignement privé, laquelle contient des dispositions propres à l'éducation en ligne. En principe, une école privée peut demander une 'dérogation' permettant aux élèves 'd'assister virtuellement à leurs cours', ce qui, en théorie, permettrait la création formelle de l'école virtuelle. Jusqu'à présent, pour obtenir du ministère l'approbation d'un projet en ligne, il suffit de soumettre une demande en bonne et due forme selon les conditions énoncées dans la loi sur l'enseignement privé.

Par le passé, le gouvernement a financé les commissions scolaires pour l'éducation à distance selon le nombre d'inscriptions reçues et à concurrence de 80 % du montant normalement alloué pour les élèves fréquentant les établissements scolaires classiques. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) alloue une subvention générale forfaitaire à la Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec (SOFAD) afin de soutenir les activités de leur programme. De plus, la SOFAD a facturé des frais aux commissions scolaires utilisant leur matériel. Cet argent a été réinvesti dans le développement de matériel d'apprentissage supplémentaire. De même, le programme du Réseau de LEARN est largement financé grâce à l'entente Canada-Québec sur l'enseignement de la langue minoritaire et de la langue seconde, lequel programme est géré par le ministère.

Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, il n'y avait un projet pilote en cours provenant d'une commission scolaire francophone et issue du projet de loi 144.

Cependant, trois programmes d'apprentissage à distance étaient reconnus au Québec en 2018-2019. Le programme éducatif à distance le plus important, la SOFAD, qui conçoit et produit du matériel d'apprentissage à distance et par correspondance que les commissions scolaires intègrent dans leurs propres programmes locaux. La SOFAD a desservi environ 30 000 élèves de 16 ans et plus. Un second programme, LEARN a offert une variété d'appuis éducatifs aux neuf commissions scolaires anglophones de la province. Environ 230 élèves ont reçu des crédits de cours directement de LEARN, 124 par le biais de cours en ligne offerts durant le jour et 104 par le biais d'une programmation estivale. De plus, environ 1 200 élèves ont bénéficié de services de soutien scolaire en ligne, une demande qui continue d'augmenter. Finalement, le troisième programme, *la Quebec Online School* a rapporté 23 inscriptions d'élève.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)

Il y avait deux programmes d'apprentissage mixte ou hybride au Québec. LEARN qui en plus de son offre de cours en ligne propose ses services et ses ressources telles que l'offre de tutorat, de contenu pédagogique sur mesure, de formation, de soutien aux centres d'apprentissage communautaires, de publications académiques révisées par un comité de lecture, de ressources archivées et d'activités d'enrichissement à toutes les parties prenantes à travers la province dans le cadre d'un apprentissage mixte ou hybride. Depuis l'année scolaire 2018-2019, LEARN ne comptabilise plus le nombre d'élèves accédant à leurs ressources, il est donc difficile de relater un chiffre précis pour l'apprentissage mixte.

Cependant, au cours de l'année 2017-2018, environ 10 000 élèves ont pu accéder à ces services d'apprentissage et selon nos indications, ce chiffre continue de croître. Aucune donnée récente n'a été soumise de la part d'École en réseau, bien que le programme semble demeurer actif.

Références :

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. (2018). *Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur*. Québec City, QC: Government of Québec.
Retrieved from
http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/ministere/PAN_Plan_action_VF.pdf